

M. LYONS: J'estime que si l'on fait sentir aux gens, par des déclarations publiques, qu'on leur fait une aumône, leur amour-propre sera touché. Par contre, si on leur fait sentir, par des déclarations publiques, qu'ils font partie du régime parce qu'ils y contribuent, par ailleurs, leur amour-propre sera sauf. En vérité, il ne s'agit pas de la réalité du versement, mais de la signification qu'on lui donne.

M. AIKEN: En d'autres termes, si on considère la prestation comme une aumône, les bénéficiaires peuvent en être frustrés. Par contre, s'ils se sentent partie intégrante de la communauté qui travaille et estiment qu'ils ont droit à cet avantage, il n'en serait pas de même.

M. LYONS: Je n'ai rencontré personne parmi les vieilles gens qui fût choqué par le système des pensions sur la sécurité de la vieillesse.

M. LLOYD: Je termine les questions que je désirais vous adresser. Ce que vous avez fait ressortir par vos réponses est que, en vérité, vous ne pouvez régler le problème qu'en essayant d'augmenter les pensions absolument inappropriées dont jouissent aujourd'hui nos travailleurs—même lorsque les fonds dépassent de 30 à 40 pour cent les gains à l'âge de la retraite—voilà ce que votre témoignage nous a apporté. Néanmoins, comme vous le savez, un régime fondé sur les salaires s'appuie sur des considérations valables d'ordre philosophique. Vous ne pouvez prendre soin des gens âgés à moins de disposer de quelque chose d'autre comme la sécurité de la vieillesse. Donc, si vous tenez compte du fait que la sécurité de la vieillesse doit être maintenue et améliorée et que les ressources augmenteront avec le régime fondé sur les salaires, le palier de 600 a moins d'importance, mais le point limite que vous assignez au régime fondé sur les salaires doit toujours être établi par rapport à l'indemnité de la sécurité de la vieillesse, mais la question qui se pose alors est la suivante: cette formule subsistera-t-elle tant que les deux régimes seront en vigueur?

M. MORROW: Puis-je dire deux choses qui ont trait à votre question? La première est que nous estimons qu'il y a un revenu de base dont les gens ont besoin. C'est là, à mon sens, une responsabilité qui incombe incontestablement au gouvernement, à ses différents niveaux, en l'espèce, de veiller à la distribution de ce revenu. En second lieu, je suis parfaitement d'accord pour reconnaître qu'il y a, entre l'assurance sociale et l'assistance sociale, divers aspects complémentaires, et notre principal souci est que personne n'ait l'impression que le programme d'assurance sociale doive inclure et continuer d'inclure en l'élargissant au besoin, les charges du programme d'assistance sociale. C'est ce que précisément nous disons; ce sont là des programmes complémentaires que l'on doit examiner conjointement.

M. LLOYD: Les deux sont essentiels, dites-vous?

M. MORROW: Oui, c'est ce que nous disons, les deux sont essentiels.

M. LLOYD: Que ce soit pour n'importe quel programme d'ensemble de bien-être social au Canada?

M. MORROW: Oui.

M. LLOYD: A la page 3 de votre rapport, vous concluez par cette remarque: ... cela donne l'occasion aux provinces de renforcer d'importants services de bien-être social dont la nature n'est pas liée au revenu...

A ce sujet, est-ce là le point de vue dominant de votre Association et, en fait, de la communauté toute entière—comme on l'a noté aux États-Unis, la tâche des travailleurs sociaux est très lourde—voulez-vous dire par là qu'il y a, à l'échelon provincial, nécessité de concentrer les efforts en vue de trouver du personnel entraîné dans ce genre de travail et d'examiner l'ampleur de la tâche à accomplir?